

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Pour 80 % des PE, refus de demande de mutation interdépartementale**

Mercredi 9 mars, le ministère a rendu public les résultats de la phase informatisée des mutations interdépartementales des professeurs des écoles. Au total, sur les 17 462 demandes de changement de département, 13 892 n'ont pas obtenu satisfaction. Le taux de mutation, 20,44%, est en chute continue depuis plus de 10 ans. Pour mémoire, il s'établissait 23,95 % en 2017, et à 45,97 % en 2013 ! Concrètement cela signifie que des enseignantes et enseignants sont empêchés de muter depuis plusieurs années.

De toute évidence, les engagements ministériels durant le Grenelle de l'Education visant à « Mieux réfléchir aux mobilités, mieux les identifier et les valoriser » sont restés à l'état d'annonces, violemment contredits aujourd'hui par la réalité.

Le SNUipp-FSU exige le retour de la transparence sur ces opérations de gestion des personnels, mise à mal par la loi de transformation de la Fonction publique d'août 2019, l'ouverture d'un groupe de travail pour analyser les blocages et faire évoluer les règles. Il est nécessaire de donner des perspectives de mutation à l'ensemble des enseignantes et enseignants. Il est demandé au ministère d'apporter des réponses favorables aux situations humaines difficiles qui ont trop duré, dont les demandes de rapprochement de conjoint qui sont chaque année refusées.

*Paris, le 11 mars 2022*